



Association Sportive

Collège-Lycée Sainte Geneviève
2020-2021



L'association sportive AS : c'est pratiquer du sport en dehors des cours d'EPS, le mercredi après-midi ou durant la pose méridienne.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS et le matériel est prêté.

Jours et Activités des entraînements :

zgeer



Tennis de table avec Mme Sanyas.

Organisation sur le groupe AS TT sur Ecole Directe.

- Le lundi de 13h à 14h (ou le mardi de 13h à 14h pour la période de novembre-décembre 2020).
- le jeudi de 13h à 14h.
- Possibilités de compétitions certains mercredis.

Rendez-vous devant le portail vert du collège à 12h55



Aviron avec Mr Arrivet et le club du TASL

- Le mercredi de 14h à 17h.

Le rendez-vous est donné directement au club d'aviron le TASL à 13h55 : impasse de la glacière, 31200 Toulouse.



Badminton et Tennis de table avec Mr Audrerie

- Badminton le mercredi de 14h à 15h : le rendez-vous est donné au gymnase **SEGUSINO** de Saint-Jory à 14h.
- Tennis de table le mercredi de 15h05 à 17h : le rendez-vous est donné devant le **foyer rural de Saint-Jory** à 15h10.

COMPÉTITIONS

Les rencontres inter-établissements se déroulent les mercredis après-midi en tennis de table.

Les **convocations** doivent être rendues **signées avant le jeudi précédent** la compétition afin de confirmer la réservation du car et donner le nombre ou le nom des participants aux organisateurs (groupe de niveau, matériel nécessaire, ...). Le départ et le retour pour les compétitions se font **depuis le portail rouge** de l'école (jusqu'au déménagement de l'établissement).

Le mercredi après-midi : la responsabilité des enseignants est engagée sur les horaires d'entraînement et/ou de compétition. Par conséquent, il est impératif de signaler toute absence ou désistement à l'enseignant concerné.

PIECES A FOURNIR A LA PREMIERE PARTICIPATION

- 1 chèque de 25 € libellé à l'ordre : AS Sainte Geneviève *pour participer à une ou plusieurs des activités proposées ainsi qu'à des sorties ponctuelles.*
- L'autorisation parentale.
- Pour l'aviron uniquement : Une attestation de **savoir nager** 50 m (pour l'aviron uniquement). *Cette attestation se délivre auprès de n'importe quelle piscine municipale.*

Ces documents sont à rendre aux professeurs d'EPS, dans une enveloppe avec le nom, les activités sportives demandées et la classe de l'élève.